



Problème de résiliation de contrat d'assurance

Par **boris**, le **21/04/2009** à **18:58**

Bonjour,

Abusé par la société d'assurances NTI, je souhaiterais savoir dans quelles mesures un client, alors qu'il pense avoir résilié un contrat par lettre recommandée (sans AR), peut avoir recours alors qu'on lui a prélevé (sans qu'il s'en rende compte) tous les trois mois une cotisation pendant plus de 2 ans. Il me paraît évident que l'on doit se rendre compte d'un prélèvement imprévu, cependant à travers tout le reste il peut passer à la trappe. Néanmoins, je n'arrive pas à comprendre comment un service peut se permettre de simplement rétorquer aux clients que comme le courrier était sans AR ils ne prennent pas les demandes en compte.

Merci

Par **jeetendra**, le **21/04/2009** à **19:06**

bonsoir, la résiliation de votre contrat d'assurance par [fluo]courrier simple [/fluo]n'est pas valable malheureusement, cordialement

Par **boris**, le **21/04/2009** à **20:43**

Bonjour,

merci mais dans mon cas, il s'agissait bien d'un courrier envoyé en recommandé. L'AR n'est pas contractuel. Pensez-vous qu'il existe une archive des courriers envoyés en recommandé auprès de la Poste?